

ÉTÉ 2023

IMMATRICULATION DES DISTRIBUTEURS EN TANT QUE « PROPRIÉTAIRES DE MARQUES »

En juillet dernier, nous avons informé les distributeurs qu'ils devaient présenter à Recycle NB une demande d'immatriculation en tant que propriétaires de marque en prévision du nouveau programme de gestion des récipients à boisson (programme de REP).

Le 1^{er} avril 2024, le Programme de gestion des récipients à boisson sera transformé en un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP), qui sera régi par le *Règlement sur les matières désignées (Loi sur l'assainissement de l'environnement)* du Nouveau-Brunswick et dont la supervision sera assurée par Recycle NB.

Le *Règlement sur les matières désignées* stipule qu'à partir du 1^{er} avril 2024, il est interdit au propriétaire d'une marque qui ne serait pas immatriculé auprès de Recycle NB, d'offrir en vente ou de distribuer des récipients à boisson à une autre personne dans la province.

D'après notre compréhension de la définition de « propriétaire de marque », tous les distributeurs de boissons actuellement représentés par Encorp Atlantique sont concernés, et donc tenus de s'immatriculer.

Bien que la date limite pour l'immatriculation ait été fixée au 1^{er} août 2023, les distributeurs qui ne se seraient pas encore exécutés peuvent toujours le faire. Le processus ne prend que quelques minutes. Accédez au formulaire d'immatriculation en tant que propriétaire de marque de Recycle NB : <https://www.recyclenb.com/register>. Dans le menu déroulant, sélectionnez « Programme de récipients à boisson ». De plus amples renseignements sur la définition de « propriétaire de marque » vous sont fournis ici : <https://www.recyclenb.com/industry-beverage-containers>.

Nous encourageons tous les distributeurs à désigner Encorp Atlantique comme agent sur le formulaire d'inscription en tant que propriétaire de marque. Si toutefois vous oubliez de le faire, nous communiquerons avec tous nos distributeurs actuels pour faire un suivi plus tard à l'automne, une fois que nous disposerons de renseignements plus détaillés en prévision du nouveau programme de REP ainsi que des ententes à signer, afin qu'Encorp puisse agir officiellement à titre d'agent.

LA PLANIFICATION DU NOUVEAU PROGRAMME DE GESTION DES RÉCIPIENTS À BOISSON À VENIR LE 1^{ER} AVRIL 2024 VA BON TRAIN

Il s'en passe des choses à Encorp Atlantique cet été! Les nombreux changements qui se profilent en prévision de la migration du Programme de gestion des récipients à boisson (PGRB) vers un modèle de responsabilité élargie des producteurs (REP), le 1^{er} avril 2024, nécessitent beaucoup de planification.

En tant qu'éco-organisme sans but lucratif officiel désigné pour assurer le fonctionnement de ce programme de recyclage selon le modèle de REP, Encorp devait d'abord, comme l'exige la loi, présenter à Recycle NB son plan quinquennal de gestion responsable, le 1^{er} août 2023.

Le plan de gestion responsable du nouveau PGRB REP que nous avons soumis à Recycle NB décrit le processus de transformation qui changera la nature du recyclage des RBU au Nouveau Brunswick. La transition tant attendue, le 1^{er} avril 2024, vers un remboursement complet aux consommateurs de la consigne versée pour les boissons, conformément au *Règlement sur les matières désignées* récemment modifié, devrait entraîner une augmentation du volume de RBU récupérés et un regain d'intérêt du public pour le programme. Nous prévoyons fournir aux exploitants de centre de remboursement des outils et des technologies qui permettront d'améliorer l'accès au recyclage des RBU et la commodité du processus pour les consommateurs de boissons, d'accroître les initiatives de communication et de sensibilisation et de lancer des programmes de recyclage des RBU consignés ciblant les écoles et les groupes communautaires dans l'ensemble de la province. Le nouveau PGRB accordera la priorité au rendement environnemental; il élargira les options de retour/collecte des RBU à l'échelle de la province, améliorera l'expérience de retour/remboursement et réduira l'abandon de déchets dans les espaces publics extérieurs.

Au cours des prochaines semaines, nous devrions recevoir les commentaires de Recycle NB au sujet du plan, auquel certaines révisions seront ensuite apportées avant sa publication sur notre site Web. Nous nous réjouissons de dévoiler notre plan et notre vision pour le nouveau programme de REP pour la gestion des récipients à boisson à toutes les parties prenantes.



▶ REMISE À ENCORP DES DÉPÔTS POUR LES RÉCIPIENTS À BOISSON – NOTE IMPORTANTE AU SUJET DE LA TVH

Nous rappelons à tous nos nouveaux distributeurs qu'Encorp ne paie pas la TVH sur les dépôts des récipients à boisson taxables à l'Agence du revenu du Canada en leur nom.



Nos formulaires de remise des dépôts (frais de consigne) – <https://encorpatl.ca/distributeurs/formulaire-de-remise-pour-les-recipients/?lang=fr> – pour les récipients à boisson alcoolisée et non alcoolisée permettent de calculer la partie des dépôts correspondant à la TVH pour ainsi l'exclure du montant total que vous devez verser à Encorp.

Il incombe à chaque distributeur de payer le montant correspondant à la TVH indiqué dans nos formulaires directement à l'Agence du revenu du Canada.

▶ ENCORP LANCERA UN NOUVEAU PROGRAMME, HÉROS DU RECYCLAGE À L'ÉCOLE

Encorp s'apprête à lancer cet automne un nouveau programme de recyclage scolaire. Notre programme Héros du recyclage à l'école visera à accroître le recyclage des récipients à boisson usagés (RBU) à l'échelle de la province en fournissant aux écoles du Nouveau-Brunswick le matériel nécessaire au recyclage des RBU et les contacts pour faire que le processus soit plus commode. Afin d'aider encore davantage les écoles qui participent au programme et de les encourager à recycler le plus grand nombre possible de RBU, nous leur offrirons des incitatifs supplémentaires, comme le remboursement complet de la consigne sur les récipients à boisson retournés jusqu'au 31 mars 2024, et divers concours et prix pour le recyclage de RBU tout au long de l'année scolaire.

Des prix de participation et des prix au mérite seront remis, garantissant ainsi que chaque école du programme a une chance de gagner quelque chose de plus pour sa participation au programme. Chaque école qui se joint au programme recevra un éventail d'articles promotionnels amusants destinés à ses élèves, tels que des crayons, des épinglettes, des autocollants, des casquettes, des sacs-repas réutilisables et plus encore.

Le programme de recyclage scolaire sera mis en œuvre à l'automne, mais devrait être renouvelé d'une année à l'autre et accueillir de plus en plus d'écoles. Nous nous réjouissons de donner le coup d'envoi du programme et de le voir prendre de l'expansion. Nous sommes persuadés qu'il aura un effet positif sur les enfants et les jeunes de la province, ainsi que sur notre taux de récupération global des RBU.



▶ LES SUBVENTIONS POUR LE NETTOYAGE COMMUNAUTAIRE D'ENCORP REMPORTENT UN GRAND SUCCÈS POUR UNE TROISIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE

Le printemps dernier marquait le retour des subventions pour le nettoyage communautaire d'Encorp pour une troisième année consécutive. Encore une fois cette année, les subventions ont suscité un grand intérêt. Quelques semaines seulement après le lancement de l'appel à candidatures, nous faisons l'annonce de nos 20 bénéficiaires pour 2023.

Depuis, nous recevons régulièrement des remerciements de nos bénéficiaires de subventions, ainsi que des photos et des résumés de leurs activités de nettoyage. Presque toutes les activités de nettoyage ont déjà eu lieu; les trois dernières sont prévues pour le début de l'automne.

Partout dans la province, des écoles et des organismes communautaires ramassent les déchets, veillant à ce que tous les récipients à boisson vides qu'ils trouvent soient rapportés dans les centres de remboursement pour y être recyclés. Dans le cadre de son activité de nettoyage, une école a même amené ses élèves à Billy's Bottle Exchange, à Dalhousie (N.-B.), pour en apprendre davantage sur le processus de recyclage des récipients à boisson; le personnel du centre a d'ailleurs fait un travail fantastique en enseignant aux enfants. Bravo!

Dans l'ensemble, notre programme de subventions pour le nettoyage communautaire est parvenu à susciter l'enthousiasme d'une toute nouvelle génération de Néo-Brunswickois pour le ramassage des déchets et à lui faire comprendre de ne pas abandonner ses ordures n'importe où – surtout lorsqu'il s'agit de récipients à boisson, qui devraient toujours finir dans un bac de recyclage! Nous entendons continuer à distribuer ces subventions chaque année.

